

Modalités de l'offre Bridgestone Garantie Kilométriques Pneus Prémium

Bridgestone Europe NV/SA Succursale France, société de droit étranger au capital de 2.063.962.780,12€, ayant son établissement principal sis 19 rue d'Arcueil, CP 30450, 94593 Rungis Cedex et immatriculée au R.C.S. de Créteil sous le numéro 842 476 277 (ci-après désignée la "Société Organisatrice" ou « Bridgestone »), propose une garantie kilométrique du 13 septembre 2021 au 30 octobre 2021 pour l'achat de 2 ou 4 pneus Bridgestone été, toutes saisons ou hiver parmi les profils éligibles (ci-après « l'Offre »). L'offre est limitée aux 5.000 premières participations enregistrées sur le site de l'offre. Voir compteur en temps réel du nombre de participations encore disponibles sur le site www.garantie.bridgestone.fr/40000km

L'Offre est ouverte à toute personne physique majeure (à la date de participation) résidant en France métropolitaine (Corse incluse) et aux professionnels (hors loueurs) immatriculés en France métropolitaine (Corse incluse) et valable uniquement chez les revendeurs de pneus et clients de Bridgestone, en France métropolitaine (Corse comprise) présents dans la liste de points de vente éligibles listés sur le site de participation à l'offre. Sont exclus les membres du personnel de la Société Organisatrice et leurs familles respectives, ainsi que toute entité ayant participé directement ou indirectement à la conception, l'organisation, la réalisation et/ou la gestion de l'Offre (ci-après le « Participant »)

Pour toute personne physique, elle est limitée à une (1) demande par voiture (numéro d'immatriculation) et deux (2) demandes par foyer (même nom et/ou adresse et même IBAN/BIC dans la limite de 4 pneus par demande). Pour les professionnels, elle est limitée à une (1) demande par voiture (numéro d'immatriculation) et dix (10) demandes par établissement (même nom/société et/ou adresse et même IBAN/BIC dans la limite de 4 pneus par demande). La Société Organisatrice se réserve le droit d'exclure tout Participant ne respectant pas l'équité de l'Offre ou d'annuler les participations de quiconque qui se serait enregistré plusieurs fois sous différentes identités ou en fournissant des renseignements inexacts, incomplets ou contrefaits. Toute participation contrevenante au présent règlement entraînera la disqualification du Participant.

L'offre s'articule en 3 parties indépendantes :

1 - L'obtention du remboursement jusqu'à 100€ de l'achat des pneus par virement bancaire selon la grille ci-dessous :

	2 Pneus	4 Pneus
15 – 16 Pouces	15€	30€
17 Pouces	30€	60€
18 Pouces et plus	50€	100€

2. L'obtention du certificat de garantie et du **remboursement du contrôle de géométrie** à hauteur de 40€ sous la forme d'un virement bancaire.

3. L'activation de la garantie en cas de constatation d'une usure prématurée des pneumatiques, et le remboursement au prorata des kilomètres non parcourus sous la forme d'un virement bancaire.

Profils des pneumatiques éligibles :

- Pneus été : Potenza Sport ou Turanza T005
- Pneus Toutes saisons : Weather Control A005 ou Weather Control A005evo
- Pneus Hiver : Blizzak LM005 (garantie 35.000Km au lieu de 40.000km pour ce profil).

COMMENT OBTENIR VOTRE REMBOURSEMENT JUSQU'À 100€ ?

1. **Achetez et faites monter** simultanément **entre le 13/09/2021 et le 30/10/2021**, dans un des points de vente participant à l'offre, **2 ou 4 pneus parmi les profils Bridgestone cités ci-dessus**.
2. **Connectez-vous** sur www.garantie.bridgestone.fr/40000km avant le **15/11/2021** muni de :
 - a. Votre facture d'achat et de montage (faisant apparaître la date de la facture, les références et quantités de pneus Bridgestone achetés, l'immatriculation du véhicule, le kilométrage du véhicule)
 - b. Votre carte grise au même numéro d'immatriculation que votre facture,
 - c. Votre RIB (ou apparaissent les codes Iban et Bic de votre compte).
3. **Remplissez le formulaire** de participation en renseignant vos coordonnées complètes et téléchargez une photo ou un scan lisible et complet des éléments listés ci-dessus.

Si votre demande est conforme, vous recevrez votre **remboursement des pneus (15, 30, 50, 60 ou 100€) selon la grille présentée**, sous 4 à 6 semaines à compter de la réception de votre demande.

COMMENT OBTENIR VOTRE CERTIFICAT DE GARANTIE ?

1. **Faites réaliser, au moment de la pose des pneumatiques, dans le même centre participant à l'offre, un contrôle de la géométrie (et un réglage si nécessaire)** des trains roulants avant et arrière, permettant de justifier du bon réglage du train de l'automobile au départ.
2. **Connectez-vous** sur www.garantie.bridgestone.fr/40000km avant le **15/11/2021** muni de :
 - a. Votre facture d'achat et de montage (faisant apparaître la date de la facture, les références et quantités de pneus Bridgestone achetés, l'immatriculation du véhicule, le kilométrage du véhicule, le contrôle de la géométrie et le réglage le cas échéant),
 - b. Votre certificat ou bilan de géométrie fourni par votre garagiste, attestant le bon réglage du véhicule au départ,
 - c. Votre carte grise au même numéro d'immatriculation que votre facture,
 - d. Votre RIB (ou apparaissent les codes Iban et Bic de votre compte).
3. **Remplissez le formulaire** de participation en renseignant vos coordonnées complètes et téléchargez une photo ou un scan lisible et complet des éléments listés ci-dessus.

Si votre demande est conforme, vous recevrez votre certificat de garantie par e-mail et votre **virement correspondant au contrôle de la géométrie (40€)**.

COMMENT ACTIVER VOTRE GARANTIE ?

Pour que la garantie soit valable, il est nécessaire de réaliser, dans le même centre où a été réalisé le montage des pneumatiques, une permutation des pneus avant/arrière à mi-parcours : 20.000Km pour les profils Turanza T005, Potenza Sport, Weather Control A005 et Weather Control A005Evo et 17.500km pour le profil Blizzak LM005.

Si vous constatez une usure prématurée (témoin d'usure atteint), nécessitant un changement avant d'avoir roulé 40.000km pour les pneus été et toutes saisons ou 35.000km pour les pneus hiver concernés par l'offre, et que vous souhaitez activer votre garantie :

- 1- Rendez-vous à nouveau sur www.garantie.bridgestone.fr/40000km muni des éléments suivants :
 - a. Votre certificat de garantie obtenu lors de votre inscription.
 - b. La preuve (facture) de la permutation à 20.000Km (ou 17.500km pour les pneus hiver). La permutation des pneus devra être faite dans le même garage que le premier achat de pneus. Pour les véhicules dont la dimension des pneus avant/arrière est différente, la preuve de la permutation n'est pas exigée.

- c. La facture d'achat de vos nouveaux pneumatiques (de la marque de votre choix). La facture devra faire apparaître la date de la facture, les références et quantités de pneus achetés, l'immatriculation du véhicule, le kilométrage du véhicule. L'achat et le montage devront avoir été faits dans le même garage que le premier achat.
 - d. Votre RIB (ou apparaissent les codes Iban et Bic de votre compte).
- 2- Renseignez le numéro de votre certificat dans la zone prévue à cet effet sur le site et téléchargez les éléments listés ci-dessus.

Si votre demande est conforme, vous recevrez votre **remboursement par virement bancaire** dans un délai de 4 à 6 semaines à compter de la réception de votre dossier conforme.

Le montant du remboursement sera calculé au prorata des kilomètres non parcourus (sur la base de 40.000km ou 35.000 km le cas échéant).

Le calcul sera fait suivant la formule : $1 - (\text{nombre de kilomètres parcourus} / \text{nombre de kilomètres garanti}) \times \text{valeur facture initiale d'achat des pneus, hors montage}$.

Exemple :

Pour l'achat de 4 pneus Bridgestone T005 d'un montant de 400€. Si les pneus ont besoin d'être changés au bout de 30 000 km (et à condition de respecter les modalités ci-dessous), le client recevra 100€ par virement bancaire.

La garantie expire au bout de 3 ans à compter de la date de la demande, soit au plus tard le 15/11/2024 pour une demande effectuée le 15/11/2021.

Si vous alternez entre des pneus été ou toute saison et des pneus hiver au cours de l'année, la garantie sera étendue à 4 ans au lieu de 3. Dans ce cas, à la place de la facture de permutation des pneus à mi-parcours, vous devez télécharger la facture d'achat ou de montage des pneus hiver ou été/toutes saisons.

Pour toute question concernant le remboursement, vous devez écrire à service.consommateur@take-off.fr en précisant dans l'objet du mail « N°2831 – Offre Bridgestone Garantie ». Toute réclamation devra être faite avant le 31/12/2024, l'opération sera définitivement clôturée à compter de cette date.

Le remboursement ne pourra pas s'appliquer dans les cas suivants :

- i. Utilisation sur circuit ou hors route,
- ii. Vol,
- iii. Crevaison,
- iv. Vandalisme,
- v. Usures non régulières,
- vi. Changement de propriétaire du véhicule pendant l'opération,
- vii. Mauvaise prestation par le revendeur lors du montage, de l'équilibrage, du contrôle de parallélisme ou de la permutation des pneus,
- viii. Mauvais état mécanique du véhicule au niveau des roulants (amortisseurs usés, jeu dans la direction ou tout autre organe mécanique de la liaison au sol).

L'usure doit être régulière d'un épaulement à l'autre, sans trace de sous-gonflage ou de défaut de géométrie, ni trace d'arrachement de gomme ou de plat sur la bande de roulement.

En France, d'après la législation, un pneu doit présenter une hauteur de sculpture minimum de 1,6 mm sur toute sa circonférence et sur une bande centrale constituée des trois-quarts de la largeur du pneu. Les technologies développées par Bridgestone permettent un niveau de performance et de sécurité tout au long de la vie du pneu. Un changement de pneu avant d'atteindre le témoin d'usure n'est pas nécessaire pour assurer plus de sécurité, et fait en plus augmenter le coût de revient.

De plus, il est précisé que tout pneumatique qui est estimé à moins de 20 000 km pourra faire l'objet d'un examen approfondi par Bridgestone. Il est donc nécessaire de conserver ses pneumatiques jusqu'à la validation de la demande, pour permettre un examen éventuel.

Limite de responsabilité

La Société Organisatrice s'engage à mettre tous les moyens en œuvre avec ses prestataires pour assurer le bon déroulement de l'Offre. Néanmoins, si une défaillance technique survenait et affectait le bon déroulement de l'Offre dans des conditions indépendantes de la volonté de la Société Organisatrice, cette dernière ne saurait être engagée à l'égard des Participants.

Les messages fournis aux Participants par le Site au moment de leur participation sont automatiques et communiqués sous réserve de vérification par la Société Organisatrice du respect de l'ensemble des dispositions du présent règlement, de l'absence de fraude ou de tout dysfonctionnement informatique.

Seules les dotations listées dans ce présent règlement sont susceptibles d'être attribuées dans le cadre de l'Offre.

Règlement

La participation à l'Offre implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement (ci-après le « règlement »).

Force majeure

La Société Organisatrice se réserve le droit d'écourter, différer, modifier, proroger, interrompre purement et simplement l'Offre, sans préavis, en raison de tout événement indépendant de sa volonté et notamment en cas de force majeure, sans que sa responsabilité puisse être engagée à ce titre.

Identité des Participants

La société organisatrice se réserve le droit de vérifier l'identité des Participants.

Politique de confidentialité

Les coordonnées des Participants seront collectées et peuvent être traitées informatiquement.

Conformément à la loi relative à la protection des données personnelles du 20 juin 2018, chaque Participant dispose d'un droit d'accès, de rectification de radiation des informations le concernant qu'il peut exercer en cliquant sur ce [lien](#) ou en se rendant à l'adresse ci-après :

https://privacy.bridgestone.eu/index.php?tmpl=dsr/tmpl_dsr_contact_form&language=FR

Ces informations sont uniquement destinées à l'usage de la société organisatrice.

Chaque Participant peut retrouver toutes les informations concernant la protection de ses données en cliquant sur ce [lien](#) ou en se rendant à l'adresse ci-après :

https://edp-e-ne-p-bridgestone.azureedge.net/fr/-/media/Files/Bridgestone/CHP/Downloads/Privacy-policy/FR_Privacy_Policy_web.ashx?la=fr-be&vs=1&d=20131122T135634Z

Différends

Tout différend concernant l'interprétation et/ou les cas non prévus par le présent règlement sera tranché par la Société Organisatrice, dont les décisions seront souveraines et sans appel. Aucune contestation ou réclamation ne sera prise en considération après un délai d'1 mois suivant la date de clôture du Jeu.

Loi applicable et juridiction compétente

Le présent règlement est soumis exclusivement à la loi Française. En cas de litige relatif à l'application et/ou à l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis aux tribunaux français compétents.